

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Patrice ROUSSELOT, Gérard GALLARD, Rémi SEILLER, Stéphane BARBARIT, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Mélanie LOIZEAU, Delphine MERLET, Mélanie PETITEAU, Séverine RIPOCHE, Yvon BOUDEAU

Absents ou excusés : Alain CHENOIR, Sonia CHENOUARD, Sandra GODET et Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 28 juin 2023

Mme Delphine MERLET a été désignée secrétaire de séance

N°2/06-07-23

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – Année 2023/2024**

Suite à l'attribution du nouveau marché de prestation pour l'élaboration des menus et la fourniture des denrées alimentaires au restaurant scolaire, Mme le Maire propose de fixer les tarifs applicables à la prochaine rentrée scolaire.

Madame le Maire précise que l'inflation constatée depuis des mois sur les matières premières, denrées alimentaires et énergies engendre des coûts plus importants pour le fonctionnement du restaurant scolaire, déjà déficitaire de 31 752.68 € sur l'année 2022/2023.

Aussi, Mme le Maire propose à l'assemblée de choisir parmi les 3 propositions suivantes :

	2022/2023	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Repas réguliers	4.25 €	4.40 €	4.45 €	4.50 €
Repas occasionnels réguliers	5.15 €	5.30 €	5.35 €	5.40 €
Repas très occasionnels	5.65 €	5.80 €	5.85 €	5.90 €
Repas instituteurs et personnel communal	7.25 €	7.40 €	7.45 €	7.50 €
Repas adultes	9.15 €	9.30 €	9.35 €	9.40 €
Repas fourni par les parents en cas d'allergie	2.30 €	2.45 €	2.50 €	2.55 €

Après étude et délibération, par un vote à bulletins secrets (16 votants – proposition 1 : 1 voix – proposition 2 : 7 voix – proposition 3 : 8 voix

Le CONSEIL MUNICIPAL retient donc la proposition n°3. Les tarifs applicables pour l'année scolaire 2023/2024 sont donc :

Repas réguliers	4.50 €
Repas occasionnels réguliers	5.40 €
Repas très occasionnels	5.90 €
Repas instituteurs et personnel communal	7.50 €
Repas adultes	9.40 €
Repas fourni par les parents en cas d'allergie	2.55 €

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées

Le 10 juillet 2023  
Le Maire  
Roseline PHILIPART



Le Maire

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 1 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État